

RELEVÉ DE DÉCISIONS
COMITÉ UNIQUE DE CONCERTATION
08 JUILLET 2021
À SAINT-CLÉMENT

o **Membres de droit présents**

AGNOUX Pierre (VD)
CALMETTES Bernadette (VD)
COULAUD Martial (VD)
COURTEIX Pierre (VD)
GONTHIER Grégoire
LAPORTE-JEANOT Hélène (VD)
ROGER Etienne (VD)

TRESMONTAN Pierre (VD)
BELLOUIN Éric (VD)
CAFFY Jean-Jacques (VD)
CAPY Pierre-Marie (VD)
COIGNAC Gérard (VD)
DEMICHEL Lucien
FLEURY Yves

FAURE Marie-Christine (VD)
GRADOR Jean-Paul (VD)
JARRIGE Didier
LERESTEUX Patrick

*VD : Voix délibérative

o **Excusés**

BARBAN Gérard
CHIRIER Jean-Marc
DEGERY Sylvie
LACASSAGNE Hélène
MARON Roland
VALERIE Guy

POUMIER Jean-François
TISSEUIL Alain
VERGNE François
BOUYER Anne
FERREIRA Ana-Maria
ROCHE Jean-François

ROUX Bernard
VERDEYME Josette

o **Membres techniques**

Sylvaine FOIX, Conseil Départemental
Audrey TARTAS, Conseil Départemental
Murielle DROUILLAC Animatrice Leader, GAL PTVM, Tulle agglo

L'ordre du jour sera le suivant :

1. **Validation du compte-rendu du Comité Unique de Concertation du 11/05/2021**
2. **Examen des dossiers pour avis d'opportunité valant sélection**
3. **Sélection et engagements de crédits Leader sous réserve d'un avis réglementaire favorable**
4. **Désengagement des subventions LEADER pour les projets terminés**
5. **Validation des modifications des fiches-actions pour une entrée en vigueur**
6. **Questions diverses**

Le double quorum étant atteint, M BELLOUIN ouvre la séance.

1. Validation du compte-rendu du Comité Unique de Concertation du 11 mai 2021

Le document était à disposition en ligne sur le site de l'Agglomération et a été envoyé aux membres du comité.

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

2. Examen de dossiers pour avis d'opportunité valant sélection

Centre Régional de la propriété forestière – Regrouper les propriétaires forestiers du Pays de Tulle pour une gestion durable en lien avec les filières locales

MMs Gonthier, Ingénieur forestier et de LARY, directeur régional, présentent le projet.

Après la présentation des missions et de l'organisation du CRPF en Limousin par M de Lary, M Gonthier précise le contexte du projet. L'objectif est de proposer aux propriétaires forestiers de se regrouper au sein d'une association syndicales libre de gestion forestière. Ainsi, cela leur offre la possibilité d'accéder à des aides, de mutualiser les coûts de gestion et de mettre en place une gestion durable de leurs propriétés.

Mme Calmettes demande si dans les statuts de l'association sera préciser que l'on vise l'abandon de l'exploitation industrielle monoculture.

M Gonthier rappelle que le rôle du CRPF est d'accompagner, d'informer et de sensibiliser. Il ne peut pas imposer les choses, les propriétaires restent libres de leur propriété.

M Leresteux précise qu'il est parfois difficile de trouver l'équilibre entre les fonctions « d'exploitation forestière » et les fonctions récréatives et touristiques des forêts et que concilier les deux semble être compliqué.

M Roger indique que c'est justement l'intérêt d'une sylviculture durable basée sur le principe de coupes irrégulières : cela permet de concilier l'activité économique forestière et l'attrait du territoire en préservant sa richesse paysagère et environnementale. Il a d'ailleurs reçu le Sylvotrophée du PNR pour la gestion de ses forêts. La forêt devient un atout touristique et environnemental.

Mme Laporte-Jeanot se demande quel sera le profil de la personne qui sera embauchée et si cela correspond aux filières diplômantes existante sur le territoire.

M Bellouin précise que la démarche n'est pas exclusive au territoire de l'Agglomération mais peut essemier et s'étendre aux périmètres voisins si le besoin se fait ressentir.

Principe de sélection	Critères de sélection	Points
Qualification du projet STRUCTURANT	Projet intégrant : Un partenariat Une médiation grand public	Cumul 1/1 1/1 = 2/2
Sensibilisation des publics INNOVANT	Public cible	Cumul - Habitants 0,5/0,5 - Touristes 0/0,5 - Professionnels 0/0,5 - Elus : 0,5 /0,5 = 1/2
Impact sur le développement des énergies renouvelables et l'amélioration des performances énergétique ECONOMIQUE	Projet facilitant le développement des énergies renouvelables et l'amélioration des performances énergétiques	Oui Non Au choix = 2/2
Projet sélectionnable > 3/6 Note du projet : 5/6		

Après que les représentants du CRPF aient quitté la salle, le comité propose de valider la note de 5/6, il sélectionne ainsi l'opération à l'unanimité.

Commune de Chamberet – Extension du parc acrobatique en hauteur et renforcement de la qualité de l'offre d'accueil sur le site de l'arborétum

M Nicon, chargé de mission à la mairie de Chamberet, et M Coissac, adjoint au maire de Chamberet, présentent le projet.

Principe de sélection	Critères de sélection	Points	
Coopération entre acteurs / coordination des offres et activités INNOVANT /STRCUTURANT	Partage multi partenarial Projet multi partenarial (hors prestations de service par exemple convention)	0/2 1/1	Au choix = 1/2
Accessibilité (habitants et touristes) STRUCTURANT	Politique tarifaire définie Accès libre Action favorisant la mobilité Projet multisite	1/1 1/1 1/1 1/1	Cumul = 4/4
Qualification de l'offre INNOVANT	Etude préalable menée Politique d'évaluation définie Adhésion à un réseau Lien avec l'OTI Valorisation des ressources locales Politique environnementale et/ou de gestion des déchets	0/1 0/1 0/1 1/1 1/1 1.5/3	Cumul = 3.5 /8
Innovation INNOVANT	L'action est une 1 ^{ère} L'action s'inscrit dans la continuité d'une action déjà développée L'action n'est ni similaire ou ni redondante non concurrente (pour un même projet développé par un même porteur)	0/3 2/2 0/1	Au choix = 2/3
Impact économique ECONOMIQUE	Flux économiques générés	Au choix Oui 2 /2 De manière modérée /1 Non 0/0	= 2/2
	Emplois	Au choix - Emplois créés / 1 - Emplois maintenus /0,5 =0 / 1	

Après que les représentants de la commune aient quitté la salle, le comité propose de donner la note de 12.5/20 et de sélectionner le projet à l'unanimité.

Agence d'attractivité touristique de l'agglomération de Tulle – Création d'un GR de Pays à l'échelle du territoire de Tulle Agglo

M Leymond, directeur de l'Agence, présente le projet.

Le territoire du Tulle Agglo a connu, suite à la crise sanitaire, une augmentation de sa fréquentation touristique. Cela s'explique par le besoin d'espace, de nature et de retour à l'essentiel ressenti par les touristes.

Il possède de nombreux atouts en termes de randonnées. 59 chemins sont répertoriés mais il apparaissait nécessaire de renforcer cette offre et de lui donner plus de visibilité.

L'obtention du label Gr de Pays permet d'avoir cette visibilité.

L'idée de l'OTI est de s'appuyer sur les sentiers existants et de les connecter entre eux pour créer un tracé continu. Les sentiers sont des supports extraordinaires pour faire découvrir la richesse du territoire.

M Grador demande à quoi correspond le montant des frais salariaux.

M Leymond indique que les frais salariaux présentés comprennent la gratification du stagiaire mais aussi le temps passé par les différentes personnes qui vont l'encadrer et qui vont mener la mission de définition et création du GR de Pays jusqu'en 2023.

Principe de sélection	Critères de sélection	Points
Coopération entre acteurs / coordination des offres et activités INNOVANT /STRUCTURANT	Portage multi partenarial Projet multi partenarial (hors prestations de service par exemple convention)	0/2 1/1 Au choix = 1/2
Accessibilité (habitants et touristes) STRUCTURANT	Politique tarifaire définie Accès libre Action favorisant la mobilité Projet multisite	1/1 1/1 1/1 1/1 Cumul = 4/4
Qualification de l'offre INNOVANT	Etude préalable menée Politique d'évaluation définie Adhésion à un réseau Lien avec l'OTI Valorisation des ressources locales Politique environnementale et/ou de gestion des déchets	0/1 0/1 0/1 1/1 1/1 1.5/3 Cumul = 3.5 /8
Innovation INNOVANT	L'action est une 1 ^{ère} L'action s'inscrit dans la continuité d'une action déjà développée L'action n'est ni similaire ou ni redondante non concurrente (pour un même projet développé par un même porteur)	3/3 0/2 0/1 Au choix = 3/3
Impact économique ECONOMIQUE	Flux économiques générés	Au choix Oui 2 /2 De manière modérée /1 Non 0/0 = 2/2
	Emplois	Au choix - Emplois créés / 1 - Emplois maintenus /0,5 =0 / 1

Mme Laporte-Jeanot est invitée à sortir afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Une fois le porteur de projet sorti, les membres du comité décident à l'unanimité la note de 13.5/20.

Commune de Corrèze – Création d'un bikepark

M LABBAT, maire de Corrèze et M Rommeluère, prestataire, présentent le projet.

M Labbat indique que c'est un groupe de jeunes de la commune qui est à l'origine du projet. Ils ont proposé au maire de créer un bikeparck avec l'appui des services technique sur un territoire de la commune.

Le site aménagé ne répondant pas aux normes de sécurité, la municipalité a décidé de leur créer un vrai espace dédié à la pratique du VTT de descente.

La commune s'est alors rapprochée de Théo Rommeluère qui créait son entreprise.

La commune a passé une convention avec l'Agglomération de Tulle, propriétaire du terrain. Le terrain va être aménagé de deux pistes, une rouge, une bleue qui ont des degrés de difficulté différents.

Le terrain est positionné à côté d'un bois, ainsi, en cas de besoin, la commune pourra envisager un parcours complémentaire.

Principe de sélection	Critères de sélection	Points	
Coopération entre acteurs / coordination des offres et activités INNOVANT /STRUCTURANT	Portage multi partenarial Projet multi partenarial (hors prestations de service par exemple convention)	0/2 0/1	Au choix = 0/2
Accessibilité (habitants et touristes) STRUCTURANT	Politique tarifaire définie Accès libre Action favorisant la mobilité Projet multisite	1/1 1/1 1/1 0/1	Cumul = 3/4
Qualification de l'offre INNOVANT	Etude préalable menée Politique d'évaluation définie Adhésion à un réseau Lien avec l'OTI Valorisation des ressources locales Politique environnementale et/ou de gestion des déchets	1/1 0/1 0/1 0/1 0/1 3/3	Cumul = 4/8
Innovation INNOVANT	L'action est une 1 ^{ère} L'action s'inscrit dans la continuité d'une action déjà développée L'action n'est ni similaire ou ni redondante non concurrente (pour un même projet développé par un même porteur)	3/3 0/2 0/1	Au choix = 3/3
Impact économique ECONOMIQUE	Flux économiques générés	Au choix Oui /2 De manière modérée 1/1 Non 0/0	= 1/2
	Emplois	Au choix - Emplois créés / 1 - Emplois maintenus /0,5	=0 / 1

Une fois le maître d'ouvrage sorti, les membres du comité décident d'attribuer la note de 11/20. Le projet est sélectionné à l'unanimité.

Commune de Saint-Salvador – Etude de projet relative à la conservation et à la valorisation de l'œuvre d'Antoine Paucard

M Capy, maire de la commune, présente le projet.

La commune est propriétaire de sculptures et de carnets réalisés par Antoine Paucard, personnage atypique de la commune. Les sculptures sont actuellement visibles dans un espace en visite libre mais aucune valorisation n'a pour le moment été réalisée.

L'étude lancée doit permettre de déterminer un programme d'actions pour valoriser ce riche patrimoine. 2 œuvres ont été exposées, il y a quelques années au musée du Quai Branly ce qui montre le potentiel de ces œuvres.

Principe de sélection	Critères de sélection	Points
Coopération entre acteurs / coordination des offres et activités INNOVANT /STRUCTURANT	Portage multi partenarial Projet multi partenarial (hors prestations de service par exemple convention)	0/2 1/1 Au choix = 1/2
Accessibilité (habitants et touristes) STRUCTURANT	Politique tarifaire définie Accès libre Action favorisant la mobilité Projet multisite	0/1 0/1 1/1 1/1 Cumul = 2/4
Qualification de l'offre INNOVANT	Etude préalable menée Politique d'évaluation définie Adhésion à un réseau Lien avec l'OTI Valorisation des ressources locales Politique environnementale et/ou de gestion des déchets	1/1 0/1 0/1 1/1 1/1 1.5/3 Cumul = 4.5 /8
Innovation INNOVANT	L'action est une 1 ^{ère} L'action s'inscrit dans la continuité d'une action déjà développée L'action n'est ni similaire ou ni redondante non concurrente (pour un même projet développé par un même porteur)	3/3 0/2 0/1 Au choix = 3/3
Impact économique ECONOMIQUE	Flux économiques générés	Au choix Oui 2 /2 De manière modérée /1 Non 0/0 = 2/2
	Emplois	Au choix - Emplois créés / 1 - Emplois maintenus /0,5 =0 / 1

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, M Capy sort durant les délibérations du comité. Les membres du comité d'attribuer la note de 12.5/20 le projet est sélectionné à l'unanimité.

Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources – Sécurisation et aménagement des sites de pratique de canoë kayak 2021

M Coignac, vice-président de la Communauté de communes présente le projet.
 Une manche de la coupe du monde de canoë aura lieu le 03 octobre prochain.
 Pour en assurer le bon déroulement, la CDC doit effectuer des travaux d'aménagement et de sécurisation du parcours long de 7 à 8 kilomètres.
 A l'occasion de la coupe du monde, des descentes en rafting pour le public seront organisées.
 Une nouvelle épreuve sera également proposée : la descente avec départ en ligne.

Principe de sélection	Critères de sélection	Points
Coopération entre acteurs / coordination des offres et activités INNOVANT /STRUCTURANT	Portage multi partenarial Projet multi partenarial (ors prestations de service par exemple convention)	0/2 1/1 Au choix = 1/2
Accessibilité (habitants et touristes) STRUCTURANT	Politique tarifaire définie Accès libre Action favorisant la mobilité Projet multisite	1/1 1/1 1/1 1/1 Cumul = 4/4
Qualification de l'offre INNOVANT	Etude préalable menée Politique d'évaluation définie Adhésion à un réseau Lien avec l'OTI Valorisation des ressources locales Politique environnementale et/ou de gestion des déchets	0/1 0/1 1/1 1/1 1/1 1/1 1.5/3 Cumul = 4.5 /8
Innovation INNOVANT	L'action est une 1 ^{ère} L'action s'inscrit dans la continuité d'une action déjà développée L'action n'est ni similaire ou ni redondante non concurrente (pour un même projet développé par un même porteur)	0/3 2/2 0/1 Au choix = 2/3
Impact économique ECONOMIQUE	Flux économiques générés	Au choix Oui 2 /2 De manière modérée /1 Non 0/0 = 2/2
	Emplois	Au choix - Emplois créés / 1 - Emplois maintenus /0,5 =0 / 1

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, les représentants de la CDC sortent durant les délibérations du comité. Les membres du comité décident de valider la note proposée par le comité restreint. La note attribuée est donc de 13.5/20, le projet est sélectionné à l'unanimité.

3. Sélection et engagements des crédits LEADER sous réserve d'un avis réglementaire favorable

Murielle Drouillac indique qu'un dossier supplémentaire est présenté pour programmation, il s'agit du dossier de Halle portée par la commune de Chamberet.

Commune d'Uzerche – Aménagement de l'aire municipale de stationnement de camping-car

Plan de financement retenu au titre du FEADER	Dépenses		Financement	
	Poste de dépenses	Montant	Financier	Montant
	Poste A : Aménagement du site	10 726,00 €	MOP/OQDP appelant du FEADER	4 006,28 €
Poste B : bornes électriques	3 025,25 €	FEADER	16 025,09 €	
Poste C : électricité	6 280,12 €	Total Aide Publique	20 031,37 €	
		Autofinancement privé n'appelant pas de FEADER	0,00 €	
Total assiette LEADER	20 031,37 €	Total assiette opération retenue au titre de LEADER	20 031,37 €	
Dépenses écartées dont inéligibles (à préciser)	0,00 €	Hors opération LEADER	0,00 €	
Montant dépenses présentées	20 031,37 €	Total opération présentée au titre de LEADER	20 031,37 €	

Pour éviter tout conflit d'intérêt, M Grador, maire de la commune, sort durant les délibérations. Le comité se rappelle la note de 13/20 validée lors de la sélection du projet et engage 16 025,09 de FEADER en appui à cette opération à l'unanimité.

Commune de Chanteix – Accompagnement du projet de territoire et étude architecturale

Plan de financement retenu au titre du FEADER	Dépenses		Financement	
	Poste de dépenses	Montant	Financier	Montant
	Poste A : dépenses immatérielles	20 740,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine	8 296,00 €
		MOP/OQDP appelant du FEADER	0,00 €	
		MOP/OQDP n'appelant pas de FEADER	4 148,00 €	
		FEADER	8 296,00 €	
		Total Aide Publique	20 740,00 €	
		Autofinancement privé n'appelant pas de FEADER	0,00 €	
Total assiette LEADER	20 740,00 €	Total assiette opération retenue au titre de LEADER	20 740,00 €	
Dépenses écartées dont inéligibles (à préciser)	0,00 €	Hors opération LEADER	0,00 €	
Montant dépenses présentées	20 740,00 €	Total opération présentée au titre de LEADER	20 740,00 €	

Le comité se rappelle la note de 7/7 validée lors de la sélection du projet et engage 8 296,00€ de FEADER en appui à cette opération à l'unanimité.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin – Programme REGAL 2016-2018 « Retrouvons Ensemble le Goût des Aliments Locaux »

	Dépenses		Financement	
	Poste de dépenses	Montant	Financier	Montant
Plan de financement retenu au titre du FEADER	Poste A : Dépenses de communication	114,40 €	Région	1 546.20
	Poste B : Animations, prestations	7 616,60 €	Département	
			Etat	
			Autre financeur :	
			MOP/OQDP appelant du FEADER.	1 546.20
			MOP/OQDP n'appelant pas de FEADER	
			FEADER	4 638.60
			Total Aide Publique	7 731
			Autofinancement privé n'appelant pas de FEADER	
	Total assiette LEADER	7 731	Total assiette opération retenue au titre de LEADER	7 731
	Dépenses écartées dont inéligibles (à préciser)		Hors opération LEADER	27
	Montant dépenses présentées	7 758	Total opération présentée au titre de LEADER	7 758

Le comité se rappelle la note de 15/20 validée lors de la sélection du projet et engage 4 638.60€ de FEADER en appui à cette opération à l'unanimité.

Syndicat de la Diège – Création d'un portail cartographique web à destination des collectivités de Haute-Corrèze

	Dépenses		Financement	
	Poste de dépenses	Montant	Financier	Montant
Plan de financement retenu au titre du FEADER	Poste A : Portail cartographique	2 245,71 €	MOP/OQDP appelant du FEADER	404,23 €
			FEADER	1 616,91 €
			Total Aide Publique	2 021,14 €
			Autofinancement privé n'appelant pas de FEADER	0,00 €
	Total assiette LEADER	2 021,14 €	Total assiette opération retenue au titre de LEADER	2 021,14 €
	Dépenses écartées dont inéligibles (à préciser)	224,57 €	Hors opération LEADER	224,57 €
	Montant dépenses présentées	2 245,71 €	Total opération présentée au titre de LEADER	2 245,71 €

Le comité se rappelle la note de 11/20 validée lors de la sélection du projet et engage 1 616.91€ de FEADER en appui à cette opération à l'unanimité.

Tulle Agglo – AMO dans le cadre d'une DSP production et distribution de chaleur biomasse en groupement d'autorités concédantes

Plan de financement retenu au titre du FEADER	Dépenses		Financement	
	Poste de dépenses	Montant	Financier	Montant
	A : Assistance à maîtrise d'œuvre	27 300.00 €	MOP/OQDP appelant du FEADER	5 460.00 €
		FEADER	21 840.00 €	
		Total Aide Publique	27 300.00 €	
Total assiette LEADER	27 300.00 €	Total assiette opération retenue au titre de LEADER	27 300.00 €	
Dépenses écartées dont inéligibles (à préciser)	0.00 €	Hors opération LEADER	0.00 €	
Montant dépenses présentées	27 300.00 €	Total opération présentée au titre de LEADER	27 300.00 €	

Pour éviter tout conflit d'intérêt, les représentants de Tulle Agglo sortent durant les délibérations. Le comité se rappelle la note de 3.5/6 validée lors de la sélection du projet et engage 21 840.00€ de FEADER en appui à cette opération à l'unanimité.

Tulle Agglo – Rénovation de la signalétique des espaces dédiés aux activités commerciales, artisanales et de services

Plan de financement retenu au titre du FEADER	Dépenses		Financement	
	Poste de dépenses	Montant	Financier	Montant
	A : Dépenses de signalétique	36 901,50 €	Etat : Préfecture de la Corrèze (FISAC)	2 000,00 €
		MOP/OQDP appelant du FEADER	6 880,30	
		MOP/OQDP n'appelant pas de FEADER	500,00 €	
		FEADER	27 521,20 €	
		Total Aide Publique	36 901,50 €	
Total assiette LEADER	36 901,50 €	Total assiette opération retenue au titre de LEADER	36 901,50 €	
Dépenses écartées dont inéligibles (à préciser)	1 949,60 €	Hors opération LEADER	1 949,60 €	
Montant dépenses présentées	38 851,10 €	Total opération présentée au titre de LEADER	38 851,10 €	

Pour éviter tout conflit d'intérêt, les représentants de Tulle Agglo sortent durant les délibérations. Le comité se rappelle la note de 15/20 validée lors de la sélection du projet et engage 27 521.50€ de FEADER en appui à cette opération à l'unanimité.

Commune de Chamberet – Construction d'une halle

Plan de financement retenu au titre du FEADER	Dépenses		Financement	
	Poste de dépenses	Montant	Financeur	Montant
	A : Maîtrise d'œuvre	0,00 €	MOP/OQDP appelant du FEADER	9 255.06 €
B : Terrassement – Gros œuvres	10 335.55 €			
C : Charpente	18 721.20 €			
D : Couverture	13 655.00 €	FEADER	37 020.22 €	
E : Electricité	3 563.53 €	Total Aide Publique	46 275.28 €	
Total assiette LEADER	46 275.28 €	Total assiette opération retenue au titre de LEADER	46 275.28 €	
Dépenses écartées dont négligibles (à préciser)	4 000.00 €	Hors opération LEADER	4 000.00 €	
Montant dépenses présentées	50 275.28 €	Total opération présentée au titre de LEADER	50 275.28 €	

Le comité se rappelle la note de 8/10 validée lors de la sélection du projet et engage 37 020.22€ de FEADER en appui à cette opération à l'unanimité.

Association Fragments – Xème biennale et aménagement du jardin de sculptures des 5 continents.

Murielle Drouillac rappelle que l'association Fragment a sollicité les membres du comité pour revoir l'instruction de son projet. En effet, le projet a été instruit comme étant un événement culturel récurrent. Pour l'association, le projet est un aménagement du jardin composé de plusieurs tranches. Les membres du comité étudient les données présentées.

Au regard des éléments suivants :

- le premier dossier (« le jardin de la sculpture des 5 continents et la biennale de la pierre 2015 ») a été considéré par le SI comme un projet d'aménagement du jardin et non comme un événementiel culturel (cf RI d'instruction). Le plafond de dépenses éligibles de 25000€ pour les événementiels n'a d'ailleurs pas été appliqué.
- les biennales ne sont que le support permettant la production des sculptures et l'aménagement du jardin
- les intitulés et la description des deux opérations font bien état de l'aménagement du jardin des sculptures
- la majorité des dépenses du projet concerne la création des sculptures et leur implantation dans le jardin et non les dépenses liées à l'organisation de l'événement : 22 306.01€ sur les 36 273.22€ de dépenses présentées (cf tableau dépenses joint)

, les membres du comité considèrent que le projet de l'association Fragment est bien un projet d'aménagement du Jardin des sculptures et non un événementiel.

Conformément à la fiche-action, « les opérations similaires ou récurrentes s'entendent comme **des opérations de communication et/ou des événementiels** caractérisés par des postes de dépenses identiques qui sont reconduites par un même porteur de projet ». Le projet étant considéré comme étant un projet d'aménagement en plusieurs phases, la récurrence de l'opération n'est pas à retenir dans ce cas. La dégressivité de l'aide ne doit pas s'appliquer au projet.

Les membres du comité souhaitent que le projet soit réinstruit par le Conseil Régional sans application de la dégressivité de l'aide.

4. Désengagement des subventions LEADER pour les projets terminés

La liste des projets payés ou abandonnés nécessitant le désengagement de subvention LEADER est présentée.

Les membres du comité valident à l'unanimité le désengagement des subventions tel que proposé. 2 901.42€ de subvention sont désengagés.

5. Validation des modifications de fiches-action pour une entrée en vigueur

Murielle Drouillac rappelle les modifications validées lors du dernier comité.

Suite au comité, un travail de vérifiabilité et de contrôlabilité a été effectué par les services du Conseil Régional et de l'ASP.

L'enjeu est d'entériner ces modifications et de valider l'entrée en vigueur des nouvelles fiches-actions à compter du 08/07/2021.

Les membres du comité valident à l'unanimité la modification des fiches-actions et leur entrée en vigueur à compter du 08/07/2021.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

